A la Confédération Générale des Planteurs de Betteraves

Une réunion à Paris du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Confédération générale des planteurs de betteraves s'est réuni à Paris, sous la présidence de M. Monmirel, président.

La situation du marché des sucres

Après une allocution de M. Monmirel, M. Achard expose au Conseil la situation du marché des sucres.

Ce marché a été caractérisé au cours des mois d'août et de septembre, par une différence sensible entre les cours du disponible et ceux du livrable.

Au début de septembre cette différence s'est aggravée dans des conditions où il a été possible de craindre à certains moments un étranglement du marché.

Les mesures prises par l'Association syndicale, en accord complet avec la conférence spéciale représentant les planteurs, ont alors permis de rétablir la situation et d'arrêter la spéculation.

Une partie des stocks de sucre a été libérée permettant d'assurer l'approvisionnement régulier du marché en disponible sans compromettre la situation du marché du livrable.

A la fin d'octobre la situation pouvait être considérée comme saine et les stocks immobilisés étaient réduits à 21.000 tonnes.

Ces stocks seront, avant le 20 novembre prochain, reconstitués au chiffre de 21.000 tonnes, conformément aux décisions prises par l'Association syndicale et la conférence spéciale et en dehors de tout stockage sur la campagne 1933-1934.

Après avoir analysé la situation du mouvement de la consommation le secrétaire de la C. G. B. montre quels sont les éléments qui joueront sur les cours du sucre au cours des prochaines semaines. Les principaux éléments qui pèsent actuellement sur le marché et permettent l'établissement de cours qui ne donnent pas entièrement satisfaction aux planteurs, sont :

1° L'amélioration constatée de la récolte depuis une quinzaine ;

2° La quantité non définie des betteraves qui peuvent aller soit à la fabrication du sucre, soit à la production de l'alcool ;

3° Les trop nombreux arrêts de prix et les trop nombreuses ventes de sucre pratiqués par des planteurs de betteraves au début de la période de fabrication.

En conclusion, la situation du marché paraît saine et il semble que les prix ne doivent pas subir de grandes fluctuations au cours des prochaines semaines, tant que l'on ne sera pas fixé exactement sur les possibilités de la production sucrière pour lesquelles le mouvement de la consommation permettrait sans danger de dépasser un peu le chiffre du contingent officiel.

Il est nécessaire en outre, pour éviter le retour de certaines manœuvres sur le marché, d'envisager quelques réformes du marché des sucres à la Bourse du Commerce dans le cadre des réformes générales qui sont demandées par l'assemblée des présidents de chambres d'agriculture pour l'ensemble des marchés à terme.

Une discussion s'engage à la suite de laquelle il est décidé que le bureau de la C. G. B. devra suivre attentivement la situation du marché et en particulier toutes les négociations en vue de réformes éventuelles du marché des sucres.

Le renouvellement des accords de contingentement

M. Monmirel donne connaissance au Conseil, de la correspondance échangée entre la C. G. B. et l'Association syndicale sur la nécessité de renouveler les accords de 1931. Il semble que l'opinion des intéressés est unanime, qu'ils soient planteurs ou fabricants, pour renouveler au plus tôt ces accords et pour faire entrer d'une manière absolue les sucres coloniaux dans le cadre du contingentement de la production métropolitaine.

M. Achard fait un exposé du projet de renouvellement du contrat de 1931 adressé à la C. G. B. par l'Association syndicale. Il montre la nécessité d'apporter certaines retouches à ce projet et que cette étude soit poursuivie par une commission mixte composée de planteurs et de fabricants de sucre, comme cela a été fait au cours de l'hiver 1930-1931.

Cette proposition étant acceptée, le secrétaire de la C. G. B. fait une analyse du projet ; il montre en effet que celui-ci diffère du texte de 1931.

Le Conseil d'administration, après une discussion à laquelle prennent part MM. Gore, Courtier, Pointier, Barre, Pelletier, Achard, Leclercq, a été unanime à demander :

1° Que dans les textes mêmes du contrat entre les fabricants de sucre, le rôle de la conférence consultative représentant les planteurs de betteraves soit strictement défini et prévu dans tous les cas où la conférence spéciale aura à intervenir ;

2° Que le pourcentage du contingent devant permettre des rajustements au coefficient de certaines sucreries, soit fixé à 1/2 % au lieu de 1 % et que des réajustements supplémentaires puissent avoir lieu lorsque la moyenne de consommation des trois années précédentes aura dépassée 940.000 tonnes.

La position vis-à-vis des fabricants de sucre

En ce qui concerne l'accord entre les planteurs de betteraves et les fabricants de sucre au sujet de l'exécution du contrat de contingentement, le Conseil a été unanime à demander :

1° Que l'accord d'exécution du contingentement vis-à-vis des planteurs de betteraves soit contre-signé par toutes les fabriques ;

2° Qu'une clause d'arbitrage généralisée concernant le partage des contingents entre les planteurs soit acceptée par tous les fabricants de sucre, soit sur une base nationale, soit sur une base régionale dans le cadre de ce qui a déjà été fait pour le Nord et le Pas-de-Calais ;

3° Que des garanties précises soient données aux planteurs de betteraves en ce qui concerne les discussions des contrats.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des décisions des fabricants de sucre nommant leurs délégués au comité mixte d'étude, a décidé de désigner pour la C. G. B., comme délégués titulaires : MM. Monmirel, Courtier et Leclercq ; comme délgués suppléants : MM. Pointier, Scaillierez et Mathe ; secrétaire de la délégation et membre de droit de la commission : M. Achard.

M. Monmirel a ensuite rendu compte de l'avancement des négociations en ce qui concerne le contingentement des sucres coloniaux.

M. Taudières chargé par la commission des douanes d'essayer d'arriver à un arrangement général, n'ayant pas encore terminé ces négociations, le Conseil décide de faire confiance au bureau de la C. G. B. pour poursuivre ces dernières et prendre, suivant les conditions dans lesquelles celles-ci se termineront, toutes les décisions nécessaires, estimant qu'aucun contingentement sérieux de la production métropolitaine ne peut-être réalisé si la production coloniale n'est pas soumise exactement aux mêmes règles de contingentement et d'utilisation des excédents.

M. Callerot demande qu'au début de novembre une enquête complète soit effectuée en collaboration entre les groupements de fabricants de sucre, de distillateurs et de planteurs de betteraves, pour connaître exactement les évolutions de la production du sucre et de l'alcool.

Le Conseil décidé de donner suite à cette proposition et charge ses délégués au comité mixte d'étude d'en saisir le comité des fabricants de sucre dès la première réunion du comité.

Les taxes sur l'essence

M. Monmirel a mis le Conseil au courant des dispositions du projet de loi gouvernemental établissant de nouvelles taxes sur l'essence en remplacement des impôts sur l'automobile.

Après examen de la question et des répercussions graves que l'extension de cette taxe de l'alcool pourrait avoir tant sur le régime de l'alcool que sur l'avenir de la culture betteravière, le Conseil a décidé d'intervenir auprès du Parlement et du Gouvernement pour demander que, conformément à la situation actuelle, l'alcool allant à la carburation soit exonéré des nouveaux impôts frappant les carburants.

UNE RÉUNION de la Commission Interministérielle de la Chicorée

La commission chargée d'étudier les mesures propres à sauvegarder l'avenir de la culture de la chicorée en France s'est réunie au ministère de l'Agriculture, le 25 octobre.

Le représentant du ministre de l'Agriculture remplaçant M. Lesage, empêché, entouré des représentants du ministre du Commerce et du ministre des Finances. MM. Lesaffre, Hostens, secrétaire ; Vilain, Pierre Rickebusch et Mairesse, représentaient la culture et les industries de transformation de la chicorée.

Après un exposé, le président demanda le maintien à 10 % de la consommation française, de la proportion des cossettes étrangères pouvant être livrée à la consommation. M. Ryckebusch, au nom des planteurs de chicorée, demanda que le contingent de 10 % dont l'importation est permise, soit diminué à cause des perspectives d'excédent de la récolte française.

Le représentant du ministre de l'Agriculture déclara qu'il faudrait pour cela remettre en question l'accord commercial franco-belge, et que cela n'était pas possible maintenant. Il fit valoir aussi qu'une diminution de moitié du contingent dont l'importation est autorisée représenterait un tonnage si faible qu'il ne saurait en rien faciliter l'écoulement de l'excédent de la récolte française ; à supposer qu'il y ait excédent. Une discussion à laquelle prirent part tous les membres de la commission, aboutit à un accord pour le maintien du contingent actuellement autorisé. Le représentant du ministre félicita les délégués pour leur bonne entente.

La question de l'admission temporaire fut ensuite agitée. Le représentant du ministre du Commerce indiqua que la vérification sera strictement faite à l'avenir. Considérant qu'une suite donnée aux réclamations déjà faites ne saurait en aucun cas relever les cours du marché, but de tous les efforts du Syndicat des sécheurs de chicorée. Il est remercié pour ce geste d'apaisement.

En fin de séance, M. Lesaffre exposa que des mesures de limitation de la récolte française sont à l'étude entre planteurs et sécheurs de chicorée, l'effondrement des céréales secondaires pouvant faire craindre une surproduction de chicorée pour les années futures. Une loi serait demandée pour sanctionner ces projets. Le représentant du ministre de l'Agriculture déclara que les projets en ce sens qui seront soumis à l'administration seront étudiés avec bienveillance.

LE JOURNALISTE ANGLAIS PANTER VA ÊTRE REMIS EN LIBERTÉ, MAIS EXPULSÉ D'ALLEMAGNE

Les autorités allemandes ont décidé de remettre en liberté et d'expulser d'Allemagne le journaliste anglais Panter, qui avait été arrêté à Munich sous l'accusation d'espionnage à la suite d'un article qu'il avait fait paraître dans le « Daily Telegraph » au sujet d'un défilé des miliciens hitlériens à Kelheim. D'après une agence berlinoise, le procureur suprême du Reich, auquel le résultat de l'enquête a été soumis, n'a vu aucun motif d'intenter une accusation formelle contre M. Panter. Toutefois, comme les autorités estiment que la manière dont il a exercé ses fonctions de journaliste le rendent indésirable, elles ont décidé de l'expulser.

SUICIDE D'UN GENDARME ORIGINAIRE DE RONCHIN PRÈS DE CHALONS-SUR-MARNE

Un jeune gendarme de la brigade d'Esternay, M. Albert Blaise, âgé de 29 ans, père de trois enfants, avait contracté une dette de 147 francs. Sa femme étant souffrante, il n'avait pu rembourser en temps voulu le créancier. Celui-ci écrivit au colonel commandant la 6e région de gendarmerie de Châlons-sur-Marne. Le capitaine commandant à Epernay se rendit à Esternay dans le but de faire quelques observations au gendarme et de remettre l'argent nécessaire pour désintéresser le créancier. M. Blaise déjeuna tranquillement. Puis, soudain, il passa dans la chambre où sa femme était couchée et se tira une balle de son revolver d'ordonnance dans la poitrine. Grièvement blessé, le gendarme fut transporté à l'hôpital militaire de Châlons où il expira. Il était originaire de Ronchin.

APRÈS LA CONDAMNATION DU TRIO SARRET-SCHMID

Sarret n'a pas encore signé son pourvoi en cassation, car on lui prête l'intention d'user de cette dernière latitude que la loi lui offre. Dans sa cellule de condamné à mort, vêtu d'un costume de bure et des fers aux pieds, Sarret a passé calmement sa première nuit sous la surveillance d'un gardien.

Pour toute nourriture, il a du pain et de l'eau. Il en sera ainsi jusqu'au moment où le Président de la République se sera prononcé sur son sort.

Me Roche, avocat, a été autorisé hier après-midi à conférer avec Sarret. Les sœurs Schmid se sont montrées très agitées, notamment Catherine.

Si elles ne se pourvoient pas en cassation, comme on le présume, elles seront sûrement avant la fin de l'année transférées dans une maison centrale où elles purgeront leur peine.

200 VICTIMES DES ÉMEUTES DE PALESTINE

D'après un communiqué publié par le ministère des Colonies britanniques, le bilan des émeutes de Palestine est le suivant : 21 tués ou morts de leurs blessures, 92 blessés en traitement dans les hôpitaux et 87 autres blessés. Ces chiffres comprennent les membres de la police aussi bien que les civils.

LA TERRIBLE CHUTE D'UN GARAGISTE A MERS

Hier, à la fin de la matinée, M. Edouard Fournival, 67 ans, garagiste à Mers, avenue du Maréchal Foch, était occupé à la réfection de sa demeure lorsqu'une plaque de fibro-ciment se brisa et il tomba la tête la première d'une hauteur de 2 m. 50.

Il a été relevé et transporté chez un pharmacien qui lui a donné les premiers soins, mais il a trois fractures du crâne. Son état est considéré comme désespéré.

LA TOUSSAINT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A LILLE

Une affluence considérable a été notée hier dans les deux grandes nécropoles lilloises. Des premières heures de la matinée à celles qui marquent la tombée de la nuit une foule inépuisable ne cessa pas de les parcourir en tous sens.

Comme chaque année, une pieuse cérémonie avait été organisée par la municipalité. Dès 10 h. 15 la place de la République fut envahie par les délégations de nombreuses sociétés. Une demi-heure plus tard, après l'éclatement de quelques bombes, deux cortèges se mirent en route vers les cimetières du Sud et de l'Est où ils parvinrent vers 11 h. 15. Le premier était conduit par la Musique municipale, l'autre par celle du 43e R. I.

Au Sud, des discours furent prononcés par M. Masson, au nom de la Ville et M. Roland, au nom du Souvenir Français, devant les monuments aux Lillois morts à la guerre. Des couronnes offertes par la Préfecture, la Mairie et le Corps d'armée furent déposées.

A l'Est, MM. Saint-Venant, adjoint au maire, et Pajot, président du Souvenir Français, glorifièrent la mémoire des héros modernes. Des fleurs furent également déposées.

A ROUBAIX

Comme il en fut les autres années le cimetière reçut hier un grand nombre de visiteurs.

Toute la journée, les allées furent foulées par ceux qui venaient rendre hommage aux chers disparus en s'inclinant sur les sépultures que les feuilles jaunies recouvraient en partie. Les tombes avaient fait leur toilette pour cette journée de la fête des morts. Les magnifiques chrysanthèmes voisinaient avec les bruyères et les gerbes ou couronnes confectionnées avec les dernières fleurs de la saison.

Chacun avait fait de son mieux pour rendre hommage à ceux qui ne sont plus.

Aucune manifestation officielle n'a eu lieu hier, cette manifestation ayant eu lieu dimanche dernier.

A TOURCOING

Trois manifestations ont eu lieu hier dans le cimetières de Tourcoing. Au Pont-de-Neuville, les syndicats autonomes, puis les syndicats unitaires, sont allés fleurir le monument aux victimes du travail.

Au Blanc-Seau, la plupart des sociétés de ce quartier : A. C., fanfares, harmonies, sociétés mutuelles, etc..., se rendirent au cimetière où, en présence de M. Inghels, député-maire, et des conseillers municipaux, M. Aresma, prononça un discours.

A HAZEBROUCK

Comme chaque année, la fête du Souvenir a été célébrée avec calme et recueillement.

Aucune cérémonie officielle n'a eu lieu, celle-ci étant réservée pour le 11 novembre, jour de l'armistice.

Les visiteurs, par milliers, se rendirent aux cimetières, et se recueillirent un moment sur la tombe des chers disparus.

Les nécropoles formaient un véritable parterre de fleurs ; les tombes des soldats n'avaient pas été oubliées ; « L'œuvre des tombes » avait eu soin de les fleurir, et leur uniformité formait un ensemble impressionnant.

Devant le calvaire central, les élèves du Petit-Séminaire et ceux de l'Institution Saint-Jacques récitèrent le « De Profundis ».

Dans la matinée, le personnel des services municipaux avait eu la délicate attention de faire déposer sur la tombe de M. Maurice Heckel, une croix de fleurs avec inscription.

Dans les églises, l'affluence fut très nombreuse au moment des offices.

A DUNKERQUE

Comme chaque année, la nécropole, à Dunkerque, a été visitée par une foule énorme.

Des délégations des écoles se sont rendues au cimetière pour fleurir les tombes des soldats morts pour la France.

Le défilé des élèves a commencé à 10 heures. Il était précédé par les autorités civiles et militaires et suivi par une compagnie de fantassins et un peloton de marins. Les prières rituelles ont été dites par l'abbé Dewavrin, aumônier militaire et le pasteur protestant.

M. Whiting, consul d'Angleterre, était présent.

On notait parmi les autorités présentes, MM. Papinot, sous-préfet ; Charles Valentin, maire de Dunkerque ; Ayello et Dorp, adjoints ; plusieurs conseillers municipaux ; Saugrain, commissaire spécial ; Henry, commissaire central ; Doyen, chef de la Sûreté ; Laloux, président du Syndicat des Commerçants et d'Initiatives ; Gysel, conservateur du Musée ; Baron, bibliothécaire ; docteur Lemaire, président de l'Union Faulconnier ; Deschamps, directeur du Théâtre ; Lemmens, ancien adjoint au maire ; Letellier, ingénieur d'arrondissement ; M. Cazès, président et les membres du Tribunal civil ; M. Decottignies, président, et les membres du Tribunal de Commerce.

La cérémonie a pris fin à 10 h. 35.

A DOUAI

Les pieuses manifestations qui marquent chaque année la Toussaint se sont déroulées hier matin, à Douai, par un temps splendide.

Dès l'aube le soleil mêla la lumière de ses pales rayons aux fleurs inonbrables que l'humaine pitié prodigua sur les tombes

A 10 h., un imposant cortège s'achemina de l'Hôtel de Ville vers le cimetière au rythme lent des trompettes d'artillerie.

Toutes les notabilités de la Cité y avaient pris place : MM. Escoffier, maire; Hayez, sénateur; Butterlin, sous-préfet ; Proust, Mathieu, adjoints au maire ; le général Apfell, commandant l'artillerie de la première région ; Lacour, premier président ; Follin, procureur de la République ; Purnot, président du tribunal civil ; Lebeau, commissaire central ; les présidents et délégations des sociétés d'anciens combattants et mutilés, ayant à leur tête MM. Andrien et Parenty ; de nombreux magistrats, des officiers, des membres de l'enseignement ; des délégations de gendarmerie, de sapeurs-pompiers, de la musique municipale, des enfants des écoles, de sociétés chorales, de gymnastique, de boys-scout, etc...

On remarquait les drapeaux des sections de l'U.N.M.R.A.C., des A.P.S., de l'U.N.C., des Poilus belges, des A.C. polonais, etc...

Dans la nécropole la pluie de la veille avait ramené au pied des tombes la verdure éternelle des fusains et des buis.

Des chrysanthèmes témoignaient du pieux souvenir des vivants.

Au bout de l'allée centrale à l'extrémité du cimetière où un détachement d'artilleurs l'avait précédé, le cortège s'arrêta. Sur les marches du monument qui veille sur les tombes modestes des soldats français et alliés, les drapeaux formèrent une garde d'honneur.

Une minute de silence unit les assistants dans la pensée des morts, tandis que sur le seuil de la pierre du souvenir de splendides couronnes et jolies gerbes de fleurs, hommage de la ville et des sociétés, étaient déposées. Puis le cortège reprit sa marche et lentement défila devant le monument. On s'inclina aussi devant le monument britannique et celui des anciens de 70 que l'on fleurit également.

La cérémonie était terminée, mais les pèlerinages dont la longue tradition vient de si loin, continuèrent d'amener au cimetière, durant toute la journée, tous ceux qui restent pieusement fidèles au culte du souvenir.

A VALENCIENNES

A Valenciennes, la journée de la Toussaint se déroula selon la tradition. Ce fut une journée de grand calme et de pieux souvenirs. Les offices célébrés le matin dans les églises furent suivis par une foule considérable.

A 11 h. 15, un imposant cortège comprenant toutes les sociétés locales, les fonctionnaires des diverses administrations se rendit au monument aux morts. MM. Toucas-Massillon, sous-préfet et Millot, maire, ancien député, déposèrent au nom du Gouvernement et de la Ville de Valenciennes deux superbes gerbes de fleurs sur le socle du monument ; ce geste fut suivi par le dépôt de multiples gerbes et bouquets offerts par les divers groupements et les enfants des écoles. Pendant cette touchante cérémonie la Musique municipale, sous la direction de son chef M. F. Lamy, exécuta plusieurs marches funèbres et les hymnes alliés ; les drapeaux qui avaient encadré le monument aux morts, garni de jolies gerbes de fleurs et de chrysanthèmes, s'inclinèrent.

A 11 h. 45 la foule se retirait.

MM. Toucas-Massillon, sous-préfet ; Millot, maire et ses adjoints, se rendirent ensuite au cimetière Saint-Roch où ils déposèrent des fleurs au monument de 1870-71 et sur les tombes des soldats de l'armée britannique, de l'armée russe et des évacués.

Durant toute la journée, une foule nombreuse se rendit aux cimetières St-Roch et St-Jean. Les tombes étaient abondamment fleuries et la propreté des deux cimetières fut très remarquée

DEVANT LA PLAQUE COMMÉMORATIVE DES CHEMINOTS

La Compagnie du Nord a honoré, d'autre part, les cheminots appartenant à l'inspection de Valenciennes, morts pendant la guerre 1914-18. Devant le haut personnel de la Compagnie appartenant aux services de l'exploitation de la traction, du dépôt, des services électriques, de la délégation des cheminots A. C., des fleurs furent déposées devant la plaque apposée dans la salle des Pas-Perdus. Ajoutons qu'un service d'ordre discret avait été organisé ; il n'eut pas à intervenir.

A CAMBRAI

Par les soins de la Municipalité, ainsi qu'elle le fait chaque année, d'ailleurs, une couronne fut déposée au Monument du Souvenir Français, érigé au cimetière de la porte de Paris ; là également, une gerbe fut déposée sur la tombe du regretté maire de Cambrai, M. Edmond Garin.

Au monument élevé à la mémoire des morts des régiments de Cambrai, près de la Citadelle, une gerbe fut déposée, de même qu'au monument de la Victoire.

Au cimetière de la porte Nôtre-Dame, où repose le regretté M. Georges Desjardins, maire de Cambrai, une gerbe fut déposée, de même qu'une couronne fut portée au monument élevé aux militaires. Enfin, une couronne fut déposée au monument élevé à la ménoire des soldats anglais inhumés au cimetière du Pont de Solesmes.

Vers midi, les Anciens Combattants, ayant à leur tête leur président, M. Albert Toussaint, s'en furent — en pèlerinage annuel — se recueillir au cimetière de la Porte de Paris, devant le monument du Souvenir Français, puis devant les tombes des soldats anglais et français tombés durant la guerre.

Les nécropoles eurent beaucoup de visiteurs, et les tombes, fleuries à souhait, virent s'incliner ceux qui n'oublient pas.

A ARRAS

C'est avec le plus grand empressement et favorisée par une bonne température que la population d'Arras a pris part aux différentes manifestations qui se sont déroulées hier.

Cette journée du Souvenir par excellence fut observée avec le respect qu'elle comporte. Une foule nombreuse se rendit au cimetière pour rendre hommage aux chers morts qui y reposent.

Déjà depuis plusieurs jours, la grande toilette des tombes avait été faite et les fleurs s'y trouvaient à profusion.

A BÉTHUNE

La journée du 1er novembre fut favorisée par le beau temps.

Durant toute la journée, à Béthune, ce ne fut qu'un pélerinage ininterrompu de parents qui se rendirent dans les diverses nécropoles de la ville pour aller déposer des fleurs sur les tombes des chers disparus

Les cimetières de la rue de l'Egalité et celui du Moulin à tabac présentaient l'aspect de jardins fleuris.

Les monuments aux morts reçurent également quantité de gerbes. Le pélerinage ne prit fin qu'à la nuit tombante.

A LENS

La Toussaint a été dignement célébrée à Lens.

Depuis plusieurs jours déjà, on avait procédé à la toilette des différents cimetières de la ville. Les tombes étaient pieusement fleuries. Les chrysanthèmes y mettaient des taches blanches comme la neige de décembre...

Le temps était beau. Le soleil avait daigné faire son apparition. Une brise assez sèche soufflait et la faisait frissonner.

Toute la journée, ce fut, dans les cimetières, une allée et venue de parents et d'amis profitant de ce jour pour se recueillir sur la tombe des êtres chers.

Des gerbes furent déposées aux différents monuments publics de la ville et à la plaque commémorative de la gare.

A midi, à l'issue de leur réunion, les membres du Comité cantonal de Lens-Est, du Parti Socialiste, se sont rendus au monument Basly, pour y déposer des fleurs.

A BOULOGNE

La journée avait débuté par un clair soleil, qui laissait bien augurer mais dans l'après-midi, le vent d'Es -Nord-Ouest ramena de nombreux et épais nuages laissant craindre la pluie. Cette dernière ne tomba point, mais ce fut une bien triste après-dîner.

La fête de la Toussaint a été dignement remplie par les familles boulonnaises, lesquelles accomplirent de pieux pèlerinage aux diverses nécropoles.

Les personnalités administratives, formées en un petit cortège, se rendirent de leur côté aux divers monuments interalliés et boulonnais et ce fut le traditionnel dépôt de fleurs du souvenir. En mer, quelques couronnes furent jetées en hommage.

A PARIS

Hier, à l'occasion de la Toussaint, de nombreuses cérémonies du souvenir se sont déroulées à Paris et dans la banlieue parisienne.

Les Présidents de la République et du Conseil à l'Arc de Triomphe

Dès 9 heures, M. Albert Lebrun et M. Sarraut, vont s'incliner sur la tombe du Soldat inconnu. Puis M. René Fiquet au nom du Conseil Municipal, dépose sur la dalle sacrée, une couronne enrubannée aux couleurs nationales. Il va fleurir ensuite aux Invalides, les tombeaux des maréchaux Joffre et Foch. Selon le rite habituel, M. René Fiquet assiste, à 14 heures, à la cérémonie organisée au Père-Lachaise, puis au cimetière Montparnasse, devant les monuments élevés aux victimes du devoir des travailleurs municipaux. Il se rend également sur la tombe du Soldat inconnu belge.

Les représentants du Gouvernement de la République, l'ambassadeur de Belgique et l'attaché militaire, ainsi que les délégations de nombreuses sociétés patriotiques et d'anciens militaires participent à cette cérémonie avec toutes les sociétés belges de Paris.

M. Georges Piron, président de la Fédération nationale des combattants belges résidant en France, a prononcé une allocution.

Au cimetière de Vaugirard, de nombreux Parisiens viennent se recueillir devant la tombe où reposent le président et Mme Paul Doumer, ainsi que quatre d'entre leurs fils morts au champ d'honneur.

Enfin, à 18 h. 30, le président du Conseil municipal, accompagné de M. Pinelli, vice-président a rendu hommage à l'Inconnu. Les torchères ont été allumées par deux pupilles de la nation.

Dans les cimetières

D'autre part, dès 10 heures, hier matin de brèves cérémonies ont eu lieu dans les cimetières de Paris et de la banlieue immédiate, notamment dans ceux de Bagneux, d'Ivry et de Pantin. Les membres des colonies étrangères résidant à Paris ont pris part eux aussi, à la pieuse commémoration. Des délégations des membres de la Légion britannique se sont rendus au nouveau cimetière de Neuilly, au cimetière de Pantin, au cimetière de Levallois, pour déposer des couronnes de coquelicots sur les tombes des soldats français et anglais morts au champ d'honneur.

A BERLIN

La colonie française s'est réunie hier matin, au cimetière de la Hasenheide pour déposer une couronne sur la tombe des soldats morts à Berlin en captivité pendant la campagne de 1815 et de 1870-71. L'ambassadeur de France a pris à cette occasion, la parole.

Après avoir affirmé que le temps qui s'écoule n'éloigne pas de nous le souvenir des hommes qui ont donné leur vie à la patrie, l'ambassadeur s'est attaché à définir l'idéal français pour lequel ont vécu, ont lutté et sont mortes bien des générations : « Cet idéal, a-t-il dit, nous le tenons pour toujours valable, car il établit une juste mesure entre les droits de la personne et ceux de la collectivité. Il associe les exigences de l'ordre et de la discipline aux besoins de la fantaisie et aux charmes de la liberté ».

A BRUXELLES, A TOURNAI, A GAND

A l'occasion de la Toussaint, de nombreuses cérémonies patriotiques se sont déroulées en Belgique.

A Bruxelles, le bourgmestre, M. Max, à la tête des autorités civiles et militaires est allé accomplir le pèlerinage rituel au cimetière d'Evere, où il a honoré la mémoire des combattants de 1830 et des héros de la grande guerre.

Une très nombreuse délégation de la colonie française, à la tête de laquelle se trouvait le général Chardigny, attaché militaire représentant l'ambassadeur de France, est allée s'incliner devant le monument élevé aux soldats français morts à Bruxelles pendant la guerre de 1870. Les drapeaux des anciens combattants français figuraient dans la délégation.

Une couronne a été déposée au pied du monument, puis, M. Durat, président de la société des sous-officiers français a exalté l'amitié franco-belge et la mémoire des héros tombés pendant la guerre de 1870 et de 1914-1918.

A Tournai, diverses sociétés patriotiques ont fleuri le monument : Aux Vendéens.

Enfin, à Gand, d'autres sociétés ont déposé des couronnes devant le monument des soldats français morts en 1870.

CE QU'EST LA FOUDRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La photographie montre que les décharges électriques sont oscillantes ; par vent violent, il arrive que la foudre est déviée de sa trajectoire initiale, c'est ainsi que la foudre tombe sur le toit à quelques mètres d'un paratonnerre.

On remarque que la foudre tombe fréquemment au voisinage des mares, des étangs, des rivières, la majeure partie des eaux contient des matières radio-actives dont les émanations rendent l'atmosphère en contact parfaitement conductrice de l'électricité : C'est le conducteur de tout à l'heure qui nous permettait de mettre les armatures du condensateur en court circuit.

La même théorie s'applique à la conductibilité des terrains, on a démontré que les terains les plus atteints ne sont pas ceux qui sont les plus élevés, mais qui contiennent des minerais plus ou moins radioactifs, comme les massifs granitiques, les terrains possédant du minerai de fer ou même simplement argileux ; par contre les terrains calcaires sont favorisés.

On conçoit donc aisément comment il se fait que ce sont toujours les mêmes maisons, les mêmes lieux qui enregistrent les coups de foudre.

4° Pour protéger son habitation contre ce danger, il faut avoir recours au dispositif connu sous le nom de « Cage de Faraday ».

Si on électrise une chambre à parois conductrices, il est impossible de trouver sur la surface intérieure ou sur les objets enfermés, la plus petite trace d'électricité Le résultat est identique si les parois ne sont pas continues mais constituées par un grillage.

Ce principe a reçu déjà de grandes applications. Les poudrières sont entourées d'enveloppes métalliques communiquant avec le sol.

D'autre part Melsens fit l'expérience sur l'Hôtel de Ville de Bruxelles, qu'il a entourée d'un réseau de fil de fer galvanisé de grosse section.

Ces fils qui sont reliés au sol sont dissimulés dans les moulures de la façade. Pour augmenter les décharges partielles de l'électricité emmagasinée l'expérimentateur ajoute un certain nombre de faisceaux de pointes de faible longueur.

Accidentellement, il arrive par suite de pluies abondantes qu'une maison joue le rôle d'une cage de Faraday en raison de l'humidité qui rend les murs extérieurs parfaitement conducteurs de l'électricité.

La sécurité étant un facteur non négligeable, nous donnons à nos lecteurs le sage conseil de se préserver par nos données contre les coups de foudre meurtriers, et souhaitons qu'un jour, on puisse capter cette énergie naturelle qui représente une puissance considérable.

G. BRIFFOTEAUX,
Ingénieur E. B. P.

SITES ET CURIOSITÉS DE CHEZ NOUS

LE " CAMP DE CÉSAR " A ÉTRUN MONUMENT DE L'OCCUPATION ROMAINE

Etrun, a six kilomètres d'Arras, au confluent du Gy et de la Scarpe, outre son abbaye dont il ne reste plus que les traces et quelques vestiges, possède sur son territoire un monument unique : le « Camp de César ».

La conquête des Gaules par les Romains et le séjour prolongé des vainqueurs dans notre pays auraient dû laisser de nombreux souvenirs. Nous devrions retrouver dans nos villes les restes grandioses de leurs monuments et cependant rien au-dessus du sol ne rappelle ce peuple. Tout a été détruit par les barbares vainqueurs à leur tour des Romains.

Dans le Pas-de-Calais aucun monument de cette époque se présente encore à la vue des visiteurs et cependant l'un a survécu à tant de ruines.

Il se trouve aux portes d'Arras. Il s'élève encore bien caractérisé et presque entier : c'est « le camp d'Etrun ». Peu le connaissent. Dans le pays même il faut insister pour recueillir des renseignements et connaître son emplacement. On le découvre quand on y est.

Il a été d'ailleurs classé comme site par la Commission départementale des monuments historiques.

Des auteurs divers l'ont étudié et ont cru reconnaître en lui un camp passager « castrum hybernum » dans lequel César aurait fait hiverner ses légions.

Cet ouvrage militaire a tous les caractères des camps romains.

Sa forme est un ovale allongé qui mesure, remparts compris, 840 mètres sur 560 dans sa plus grande longueur et largeur, ou 2.540 pieds sur 1.680, c'est-à-dire un tiers de plus en longueur qu'en largeur. D'un côté il est protégé par la rivière du Gy et les fontaines dites des Brochets et d'Etrun, et sur les autres côtés par un retranchement de 1.540 mètres de longueur sur 7 à 8 de hauteur, un fossé large et profond intérieur et un autre semblable extérieur.

Aux deux extrémités, à l'Est et à l'Ouest, sont deux grandes ouvertures paraissant en avoir été les entrées et qui ont environ 40 mètres de largeur. La troisième qui conduit à Duisans et qui laisse passer le chemin de débouché d'Etrun à la route nationale est plus moderne, elle a été pratiquée par les Dames de l'Abbaye d'Etrun.

Une grande fosse adossée contre l'enceinte et la rivière et qui a une forme demi-circulaire, semble avoir été faite ou utilisée par les Romains comme vallum ou enceinte intérieure. Elle a environ 60 mètres de diamètre, est très profonde et présente, à son milieu, une assez grande élévation, qui a tous les caractères d'un tumulus allongé.

Le camp s'étage sur une colline élevée s'inclinant vers la rivière ; il domine toute la vallée, en présentant au soleil du midi toute son enceinte.

On a retrouvé, il y a de nombreuses années, quantité de débris d'armes rongées de rouille et des monnaies romaines dont la plupart appartenaient aux empereurs des trois premiers siècles de notre ère ; depuis Auguste jusqu'à Gallien. On y a trouvé également une médaille gauloise des Atrébates en bronze et un peu plus loin, à Marœuil, des vases qui ont tous les caractères germains ou gaulois. Des fouilles plus importantes feraient sans doute découvrir bien d'autres objets curieux.

Dans le Dictionnaire Historique et Archéologique du Pas-de-Calais il est dit à ce sujet que ce Camp est de la catégorie des « stativa » et que c'est à tort qu'on lui donne le nom de Camp de César, à moins, est-il ajouté, ce qui est possible, que les empereurs n'aient établi leur station sur l'emplacement d'un autre camp passager tracé par César.

Cependant M. Terninck, dans une étude faite à ce sujet, déclare que ce n'est pas un ouvrage passager ni même un camp d'hiver mais que tout prouve que c'était un lieu de retraite pour les troupes préposées à la garde du pays. Les troupes abritées derrière de hauts retranchements trouvaient là un abri suffisant mais cet abri ne leur permettait pas d'y faire campagne. Les retranchements d'Etrun ont à certains endroits où la culture ne les a pas abaissés six à huit mètres ce qui indique un ouvrage important destiné à servir pendant longtemps.

En conclusion, M. Ternynck admet « qu'il paraît évident que ce camp est un camp permanent, qu'il était chargé de veiller sur la vieille cité des Atrébates qui en était alors très voisine, qu'il est resté debout jusqu'au IVe siècle, précédant ainsi la construction du Castrum mobiliacum que Valens et Valentinien firent élever de l'autre côté de la ville vers 370 ».

On peut encore voir ces vestiges de l'occupation romaine mais une indication serait nécessaire car on les trouve difficilement. — A. T.

EN HAUT : *Les retranchements du Camp qui ont 1.540 mètres de long sur 5 à 8 mètres de hauteur.* — EN BAS : *L'entrée du Camp vers ETRUN.* (Photos MÉRIAUX).

INQUIÉTANTE DISPARITION D'UN EMPLOYÉ DE CHEMIN DE FER A ODOMEZ

Depuis le 24 octobre dernier, M. Leclercq Louis-Désiré, âgé de 40 ans, employé au chemin de fer du Nord, qui demeurait chez Mme Vve Flinois, rue de Saint-Amand, a Odomez, est disparu.

On l'a aperçu au Trieu d'Escautpont le lendemain 25 octobre, mais depuis cette date on ignore ce qu'il est devenu et il n'a pas donné de ses nouvelles. Le jour de son départ, Leclercq était vêtu d'un veston gris foncé, d'un pantalon velours noir et coiffé de sa casquette d'employé de chemin de fer.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur le passage ou la présence de M. Leclercq, sont priées de les fournir d'urgence à la gendarmerie de Condé.

LA MYSTÉRIEUSE DISPARITION D'UNE JEUNE FILLE A BURBURE

Mlle Lucie Couvreur, 18 ans et demi, demeurant à Burbure, rue d'Hurionville a quitté ses parents lundi, 23 octobre, vers 7 heures 30, comme pour se rendre à son travail chez M. Toffart, fabricant de chaussures à Lillers où elle est employée comme piqueuse.

Ses parents furent très surpris d'apprendre le soir, par des compagnes d'atelier, que Lucie ne s'était pas présentée au travail.

Inquiets, les parents se mirent à sa recherche. Jusqu'ici ils n'ont obtenu aucun résultat. Inutile de dire que leur inquiétude grandit chaque jour.

On ne sait à quel mobile a obéi la jeune fille pour quitter ses parents qui la rendaient heureuse.

On ne peut croire non plus à des chagrins d'amour puisqu'elle était rest avec son fiancé le dimanche jusqu'à 22 heures et qu'ils s'étaient quittés en bons termes.

Voici le signalement de la disparue : Taille 1 m. 60; cheveux châtains foncés; yeux bleus; nez rectiligne large; visage rond; vêtements: manteau marron, bas tête de nègre, souliers vernis noirs, cache-col marron rayé blanc, sac à main marron, béret basque drap bleu marine.

Toutes les personnes qui posséderaient des renseignements à ce sujet, sont priées d'en avertir d'urgence ou la famille ou la mairie de Burbure.

UNE DÉTENUE S'EST ÉVADÉE DE L'HOPITAL D'ARRAS

Elmire Letent, 33 ans, originaire de **Hon-Hergnies**, près de Valenciennes, purgeait à la prison Saint-Nicaise, **d'Arras**, une peine de 30 mois de prison à la suite de deux condamnations pour vol et abus de confiance. Le dernier fait délictueux remonte à quelques mois, à **Vitry-en-Artois**.

Malade depuis quelques jours, Elmire Letent entra à l'Hôpital Saint-Jean. Elle profita de ce que ses voisines étaient au salut de 17 h., hier, jour de la Toussaint, pour tromper la surveillance et prendre la fuite en emportant un manteau noir avec col de fourrure, des souliers jaunes et un béret volés à sa voisine.

La gendarmerie d'Arras, avisée, fit aussitôt d'actives recherches. Les brigades voisines ont été alertées.

EN TOMBANT, UN SEXAGÉNAIRE SE BRULA, PRÈS D'ABBEVILLE

Un vieillard de 67 ans, M. Dyonas Chivot, de Mianney, près d'Abbeville, est tombé accidentellement dans son feu en voulant placer une bûche sur celui-ci.

Il parvint à se relever, mais ses vêtements étaient en feu et quand les voisins vinrent à son secours, il était grièvement brûlé sur la partie supérieure du corps.

Après un pansement sommaire, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu d'Abbeville. Son état est assez sérieux.

TROIS PERSONNES BRULÉES GRIÈVEMENT A AVION

Hier mercredi, dans la matinée Mlle Bédu E., modiste, âgée de 18 ans, demeurant chez ses parents rue de Fourmies, à Avion, aidait aux travaux du ménage. Passant près du poêle, une étincelle sauta sur le bas de la combinaison de la jeune fille qui n'y prit pas garde. Quelques instants plus tard, elle n'était plus qu'une torche vivante.

Elle essaya elle-même d'éteindre, et entendant ses cris déchirants, le père et la mère portèrent secours à leur malheureuse enfant.

Ils parvinrent à éteindre le feu, mais tous furent brûlés.

Le père est le moins atteint, il porte des brûlures à l'avant-bras gauche jusqu'au coude ; la maman a les deux mains brûlées ; plus grièvement Mlle Bedu est profondément atteinte des pieds jusqu'en haut des jambes, ainsi qu'au deux bras jusqu'aux coudes.

Mme Lepagnet, infirmière à l'Hospice des Vieillards, apporta les premiers soins aux blessés ; le docteur Lapeyre appelé, constata l'extrême gravité des brûlures et donna des soins empressés à chacun et ne pourra se prononcer que dans plusieurs jours pour les brûlures graves de la jeune fille.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 2 novembre 1933. — Soleil : lever, 8 h. 30 ; coucher, 16 h. 29 ; Lundi : lever, 16 h. 04 ; coucher, 8 h. 56. Aujourd'hui : Jour des Morts. — Demain, Saint-Hubert.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 1er novembre 1933, à 9 h. : Baromètre : 757 mm. 3 ; hausse depuis la veille, à 18 h. : 3 mm. 9 ; Thermomètre : Fronde : 9.0 ; Minim :a 3.6 ; Etat hygrométrique : 60 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 0 mm. 3 ; Direction du vent : Nord-Ouest ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Nord-Ouest ; Etat du ciel : peu nuageux ; Temps probable pour aujourd'hui : Un peu frais ; grains.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Même temps ; Ciel trois quarts couvert avec assez belles éclaircies et se couvrant par intervalles avec pluies intermittentes et averses ; Vent du secteur Nord-Ouest modéré. — Minimum de température sans changement.